

Voilà la réponse catégorique d'une consultation libre.

Question n° 2: Pour le meurtre de qui que ce soit pendant qu'un crime prémédité est commis? Réponse du public: Chaise électrique: 2,822. Chambre à gaz: 2,486. Drogues: 2,911. Peloton d'exécution: 856. N'importe quelle méthode publique: 693. La méthode que le meurtrier a employée: 37.

Donc, cela est significatif. On ne s'attarde pas uniquement au mot «pendaison», mais on analyse véritablement le fond de la question. On va véritablement au fond des choses.

Question n° 5: Si oui à la question n° 4, quelle méthode d'exécution choisiriez-vous? Réponse du public: Chaise électrique: 2,822. Chambre à gaz: 2,486. Drogues: 2,911. Peloton d'exécution: 856. N'importe quelle méthode publique: 693. La méthode que le meurtrier a employée: 37.

J'en reviendrai à cette question tout à l'heure.

Question n° 6: Si vous êtes contre la peine capitale par quelque méthode, quelle punition choisiriez-vous? Réponse du public: Traitement par psychiatre et réhabilitation: 168. Sans parole: 11,712. Parole: 194.

Le nombre de personnes qui ont répondu dans l'ensemble représente 87 p. 100 de la population. C'est donc avec raison que les députés s'opposent à l'adoption du bill C-84. Ils invoquent l'argument que la plus grande partie de la population est pour le maintien de la peine capitale. La population a parfaitement raison si l'on s'en tient à cette consultation qui a été faite par l'Association de la Police de Toronto.

● (1150)

Monsieur le président, nous avons également reçu du public de nombreuses lettres. Je n'en lirai certainement pas une seule parce qu'elles expriment toutes à peu près le même point de vue. Mais il n'en reste pas moins que j'insiste devant une situation aussi sérieuse. Nous sommes tous des chrétiens. Nous avons tous besoin de lumière et je pense que ce n'est pas déplacé si à la Chambre nous demandions à l'Esprit Saint de nous éclairer pour que nous puissions d'ici le vote recevoir les lumières nécessaires, afin d'être en mesure de poser un geste conforme à la volonté du peuple. Un proverbe dit: *Vox populi, vox Dei*: la voix du peuple, c'est la voix de Dieu. Alors, nous devons, comme chrétiens, avoir l'humilité de demander les lumières nécessaires afin de poser un geste qui soit conforme à la volonté du peuple et pour le plus grand bien du Canada.

Je voudrais que d'ici demain, alors que nous aurons l'occasion de méditer davantage sur la gravité des votes que nous aurons à donner, nous puissions, une fois de plus, voter de façon que les gens auront la certitude que tous les députés l'ont fait consciencieusement. C'est ce qui importe pour revaloriser le rôle des députés dans l'opinion de la population canadienne.

Il arrive ordinairement que les bills qui sont présentés à la Chambre, après étude au stade de la deuxième lecture, soient déferés à un comité. Le bill C-84 a été déferé au comité de la justice et des questions juridiques, et, malheureusement, je pense qu'on a faussé le but de ce comité, parce que j'ai toujours cru que lorsque nous déferons un bill à un comité de la Chambre, c'est afin de permettre au public de venir se faire entendre, de présenter des mémoires, de venir prendre la parole, afin de faire valoir son approbation ou sa désapprobation à l'égard d'un projet de loi.

Malheureusement, je suis désolé du fait qu'au comité de la justice et des questions juridiques on ait procédé avec une rapidité telle qu'il n'a pas été possible de faire comparaître des témoins, qui étaient soit en faveur ou contre la peine capitale, afin d'avoir la plus grande consultation possible, pour être en mesure d'apporter des amendements qui auraient permis à ce projet de loi d'être bien accepté du

Peine capitale

public, lequel aurait pu espérer pour l'avenir du pays la meilleure loi possible et la plus conforme à ses aspirations.

Monsieur le président, dans mon esprit, on a déprécié la véritable valeur des comités, parce qu'on a justement privé le public de cet avantage. Je sais que le comité a siégé, mais il a siégé tellement rapidement qu'il était impossible pour les Canadiens qui auraient voulu se faire entendre de venir à Ottawa pour tâcher de faire des instances, lesquelles auraient été sûrement bien accueillies par tous les membres du comité, parce que c'est leur rôle de recevoir les instances que le public peut faire.

Je suis désolé, mais, à mon avis, ce genre de procédé constitue un accroc à la démocratie, et dans l'avenir j'ai bien peur que le public n'ait pas tellement confiance dans ces comités, et qu'on néglige de se faire entendre dans d'autres circonstances.

Monsieur le président, inutile de dire que ma prise de position n'a pas changé, justement parce que je suis plus convaincu que jamais que nous devons donner à ceux qui sont chargés de la protection de l'individu, la protection des biens et de la personne. Je déplore qu'au moins nous ne nous soyons pas, à ce jour, entendus majoritairement pour accorder cette protection à laquelle le public a droit. Je crains qu'à l'avenir, les gens n'ayant pas suffisamment confiance dans la protection que nous devons leur assurer se fassent justice eux-mêmes. C'est ce qu'on appellerait une société de désordre, une société de violence. Pourtant j'en ai parlé la semaine dernière, Dieu sait si nous sommes sur cette voie de la société de violence épouvantable qu'on accepte comme une évolution. On parle d'évolution, mais c'est quoi l'évolution? On peut évoluer dans le bon sens, mais on peut évoluer également dans le mauvais. Alors, le mot «évolution» ne signifie pas pour notre société que nous sommes plus fins que nos pères et nos arrière-grands-pères. Il faut évoluer d'accord, mais si nous voulons évoluer véritablement dans le bon sens, il faut prendre des mesures pour prévenir des situations de violence, il faut que les causes qui nous conduisent à la violence soient supprimées. Qu'il s'agisse de causes politiques, sociales ou économiques, il est de notre devoir, à nous parlementaires, d'ouvrir les yeux, de voir clair devant des faits qui nous crèvent les yeux et de faire en sorte qu'il y ait plus de justice dans notre pays, de façon à empêcher cette idée de germer au sein de ceux qui souffrent de la persécution pour la justice, savoir celle de vouloir se faire justice eux-mêmes. De plus, qu'on empêche les criminels qui ont la tendance malheureuse de s'attaquer au prochain, bien qu'ils soient découragés par l'attitude courageuse de la société, des Parlements qui adoptent des lois pour les protéger contre eux-mêmes.

Je pense que c'était là le but de nos ancêtres: réserver dans le Code criminel cette punition contre les criminels. Nous devons protéger la société contre ceux qui ont cette tendance, contre ceux qui veulent par tous les moyens s'emparer des biens d'autrui par la violence, à la pointe du revolver.

Monsieur le président, je pense que nous aurions pu trouver une forme d'exécution des criminels, sans qu'on parle de la pendaison. J'espère encore qu'il sera possible de trouver une forme d'exécution qui sera humaine, qui sera de nature à faire comprendre à ceux qui en prendront connaissance que c'est au regret que la société doit exécuter telle personne, doit la priver du grand don de la vie, mais en le faisant d'une façon humaine, on ferait comprendre à toute la société que c'est par devoir, par esprit de justice et en même temps en respectant la grande valeur de la vie, qu'on agit.